

Paris le 15 octobre 2018



Le dialogue social version Hyatt !



Evacuation de nos 2 camarades, par les pompiers de Paris, vendredi matin, après leur agression par les vigiles de l'hôtel

Au 18^{ème} jour de grève, vendredi matin 12 octobre vers 6h, 2 de nos camarades ont tenté pacifiquement d'empêcher les remplaçants des grévistes de pénétrer dans l'hôtel en leur demandant (vainement) de présenter le contrat de travail qui justifiait leur présence.

Ça n'a pas plu à la direction du Park Hyatt Vendôme qui n'a rien trouvé de mieux que d'envoyer ses agents de sécurité agresser sauvagement nos 2 camarades, Sofiane et Moussa.

Nos deux camarades ont perdu connaissance. Le SAMU et les pompiers sont intervenus et les ont évacués vers les urgences.

Nous voulons être entendus, pas être tabassés !

La CGT dénonce cette lâche agression de nos camarades qui démontre que le groupe HYATT ne recule devant aucune méthode pour tenter de casser une grève qui ne cessera pas tant que HYATT ne s'assoira pas autour d'une table pour discuter sérieusement des revendications des grévistes. La police joue le jeu de la direction et n'a pas interpellé les agresseurs.

Intervention musclée de la police : les grévistes délogés de leur piquet de grève !

Sous le choc de l'agression par les agents de sécurité le matin, les grévistes ont tenu leur piquet de grève devant leur hôtel et ont scandé leurs slogans dénonçant l'agression et rappelant leurs revendications. Tout cela s'est fait de manière pacifique. Pourtant, à midi, 11 autocars de la police nationale ont débarqué rue de la Paix. Au final, plus d'une cinquantaine de policiers ont encerclé les grévistes et les ont violemment délogés de leur piquet pour les masser pendant plus de quatre heures à l'angle de la rue des Capucines.

Décision du TGI de Paris : d'ores et déjà la communication du Park Hyatt Vendôme est mensongère.

Mercredi, nous avons saisi le TGI en référé car la direction de l'hôtel interdisait aux représentants du personnel et aux délégués syndicaux d'entrer dans l'hôtel, ce qui est constitutif du délit d'entrave.

Vendredi, dans son ordonnance, le juge a reconnu la légitimité de l'hôtel à ne pas laisser entrer les représentants du personnel dans l'hôtel que pour les journées du 1er et du 3 octobre.

Il a décidé que, pour l'avenir, l'hôtel pouvait interdire l'introduction de tout instrument d'émission sonore et faire suivre les représentants par des membres de la direction ou de la sécurité (au cas où ils seraient tentés d'aller, aussi, dans les chambres. Mais, vus les prix, ça ne risque pas !)

Concernant l'atteinte à la liberté du travail des non-grévistes que la direction de l'hôtel nous reprochait. **L'interdiction de porter atteinte à cette liberté ne concerne que les non-grévistes affectés à leur poste de travail sur le site de l'hôtel et souhaitant travailler** (ce qui, au demeurant, n'a jamais été empêché).

Dans son communiqué de presse, **le Park Hyatt Vendôme refait les revendications à la place des grévistes et en balaie d'autres comme elles étaient hors loi.** Et bien, n'en déplaise à la direction, rien n'empêche de revendiquer des augmentations hors NAO ni une internalisation de la sous-traitance quand bien même celle-ci serait licite !

La section syndicale CGT du palace a reconduit la grève à l'unanimité et vous appelle à venir sur le piquet de grève, du lundi au samedi, de 10h à 15h au 5 rue de la PAIX !



**Malgré les coups, la lutte des classes continue !
N'oubliez pas la caisse de grève :**

<https://www.lepotcommun.fr/pot/1vpwil8t>